L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

6 | 2008-3 :
Marquages territoriaux et reconnaissance communautaire dans l'outre-mer français

Crise du territoire à Mayotte : l'exemple de la pêche artisanale

ANTOINE WICKEL

Résumés

Français English
Cet article expose une société mahoraise aujourd'hui en pleine mutation, prise entre la culture comorienne régionale et l'occidentalisation rapide des modes de vie. On retrouve un territoire à deux vitesses, théâtre d'enjeux très importants qui concernent aussi bien l'échelle locale qu'internationale, et qui conduisent l'île vers un avenir très incertain.
L'exemple du secteur de la pêche artisanale et du projet de mise en place d'un Parc naturel marin donne une illustration des intérêts et des difficultés prévisibles d'un projet de gestion intégrée participative en territoire ultramarin. Autrement dit, dans quelle mesure le processus de concertation pour une cogestion des ressources territoriales reste tributaire de la stabilité du contexte sociopolitique, et à l'inverse en quoi peut-il favoriser une certaine équité sociale et culturelle (surtout en outre-mer) ?
Dans ce cadre, cet article met en avant l'utilité du concept de territorialité, qui permet de comprendre l'influence culturelle sur la perception des ressources, des risques,..., mais qui révèle aussi les jeux de pouvoir implicites. Ainsi s'offre à nous une vision plus réaliste des possibilités de concertation au sein du système littoral, permettant d'intégrer les acteurs locaux en tant que citoyens d'une part, et développant des stratégies dans un jeu d'acteurs complexe d'autre part.

Mayotte is a small French island of the Comoros archipelago, in the Mozambique channel. Since few years, Mahoran society knows sudden changing, from the Comorian regional culture to a fast Westernization of lifestyles. These two cultural approaches lead the territory, scene of very important local as international issues, towards an uncertain future.
The case of local artisanal fishery, planned to be managed by a new tool (Marine Natural Park), shows us the importance and problems of participative management in overseas French territories. While consultation process and co-construction of territorial resources implies a sort of social and cultural respect (particulary in overseas areas), socio-political context strongly influences that process.
Usefulness of the territoriality concept is highlightened in this article. According to this concept, perception of natural resources depends on local culture. Moreover, it reveals some implicit power strategies. Therefore, this study provides some realistic opportunities in the way of consultation within the coastal area, integrating local actors as citizens, developing strategies in a complex set of actors.

Entrées d'index

Mots-clés : identité territoriale, immigration, Mayotte, pêche artisanale, territorialité
Keywords : artisanal fishery, immigration, Mayotte, territorial identity, territoriality

Notes de l'auteur

Cet article a été rédigé en octobre 2008 et ne tient donc pas compte du référendum pour la départementalisation de Mayotte, qui s'est tenu le 29 mars 2009, et à l'issue duquel le « oui » l'a emporté avec 95% des voix (pour une participation d'un peu plus de 60% du corps électoral).

Texte intégral

Introduction

1 Le présent travail s'inscrit dans un nouveau courant de recherche tendant à souligner l'importance de la prise en compte du pilier social du développement durable. Il restitue les résultats d'une étude effectuée dans l'île de Mayotte, territoire sous administration française située dans l'archipel des Comores (Sud-ouest de l'Océan Indien).

2 Le contexte local se prête bien à cette réflexion : « l'île au lagon » est entourée d'un complexe récifo-lagonaire au patrimoine écologique exceptionnel mais menacé (Wickel et Rolland, 2004), support de multiples activités humaines, notamment la pêche, pratiquée par une population autochtone encore très traditionnelle. De plus, le lagon mahorais[1], qui constituait déjà le produit d'appel principal pour le développement touristique de l'île, a été récemment choisi pour faire l'objet d'un projet de gestion environnementale à l'aide d'un nouveau type d'aire protégée fondé sur une démarche de décision et de gestion participatives : le Parc naturel marin (PNM).

3 L'objectif de cet outil n'est pas d'imposer une réglementation stricte quant à l'utilisation des ressources, mais bien de co-construire un projet de gestion de ces ressources. Cette démarche nécessite un processus de concertation avec les acteurs locaux, qui sera établit sous la forme d'un comité consultatif composé des représentants des différents acteurs locaux et organisé par les représentants de l'Agence des aires marines protégées à Mayotte. Le principe fondamental des PNM est en effet d'associer les collectivités territoriales et les usagers aux décisions de l'État en mer, autour d'un objectif de protection et de gestion durable, dans une optique de gestion intégrée des activités (Guézel, 2007).

4 Dans cette optique, il est intéressant d'établir une description des territorialités « préexistantes » chez les pêcheurs locaux. Le concept de territorialité est entendu ici selon une de ses acceptions en sciences humaines, à savoir comme le processus de construction sociale par lequel l'espace devient territoire, comprenant les rapports idéels (les représentations) et matériels (les pratiques) entre la population de pêcheurs et l'espace maritime. En effet, le projet de PNM va « se calquer » sur ces territorialités, et nous pensons que la prise en considération de cet état des lieux préalable pourrait faciliter la mise en œuvre du processus de concertation. Et ceci d'autant plus que les gestionnaires environnementaux (souvent métropolitains) et les pêcheurs locaux se situent dans des référentiels culturels très différents, ce qui peut induire en amont une dichotomie de leurs conceptions des rapports Nature-société.

5 La suite de l'article s'attachera donc à décrire une situation antérieure au lancement du projet de PNM, qui n'en était qu'au stade initial lorsque cette étude à eu lieu (mars et avril 2008). Nous insistons sur le fait que le projet de PNM ne constitue pas la problématique de fond de cet article. Ce travail s'insère principalement dans la géographie des représentations territoriales, dans un contexte culturellement différent de celui du chercheur, ce qui nécessite d'adopter une approche ethnographique. Nous pouvons donc inscrire cette recherche dans le domaine qui est à la croisée de ces deux disciplines : l'ethnogéographie, ou géographie culturelle. L'étude est issue d'une initiative personnelle dans un cadre universitaire, et ne répond à aucune commande. Le travail de terrain a donc été effectué en complète autonomie, sans aucun rattachement

à une structure d'accueil locale, et les propos qui suivent n'engagent donc que l'auteur. Le recueil de données s'est réalisé sur la base d'une quarantaine d'entretiens qualitatifs menés à l'aide de traducteurs. Le guide d'entretien a été réalisé selon quatre thèmes qui peuvent composer la territorialité : l'occupation, l'appropriation, la mise en valeur et la défense d'un lieu.

6 De plus, lors des recherches dans la bibliographie locale, il s'est avéré que les études de sciences humaines et sociales sur le secteur de la pêche artisanale locale étaient très rares. C'est pourquoi cette étude s'est confortée d'un deuxième volet, essentiel à la compréhension des résultats de l'étude, consistant en une description critique du contexte socioéconomique local et du secteur halieutique. Cet article se présente donc sous une forme semblable : nous présenterons d'abord brièvement les mutations socioéconomiques qui affectent la société mahoraise actuelle, puis nous verrons comment elles se traduisent dans le secteur de la pêche artisanale. Enfin, nous envisagerons l'instabilité et la précarité de la situation dans un contexte plus large de mutations territoriales qui engendre de profonds bouleversements identitaires, reflétant une crise généralisée du territoire.

L'île au Lagon : culture « de frange » et administration française

7 Mayotte, terminaison sud-orientale de l'archipel des Comores, est située dans la partie Nord du canal du Mozambique, dans l'Océan Indien, entre Madagascar et la côte de l'Afrique de l'Est (carte n°1). Située dans la zone balayée par la Convergence inter tropicale (CIT), l'archipel est soumis à un climat de type tropical humide.

8 Depuis les années 1980 Mayotte connaît une explosion démographique, passant d'environ 50 000 habitants à presque 200 000 en trente ans. Le solde migratoire, difficile à quantifier, semble en constante croissance ces dernières années. La pression sur le milieu ne cesse donc d'augmenter (plus de 500 hab. /km² en 2007). La population active est principalement tournée vers le secteur agricole et halieutique, surtout sous forme d'autoproduction au niveau familial. Et le niveau de vie général reste assez précaire : le budget annuel moyen par individu à été estimé à 4 480€ pour ceux de nationalité française, et 2 280€ pour ceux de nationalité étrangère (principalement comorienne). La part d'autoconsommation alimentaire, qui permet d'économiser jusqu'à 25% des revenus pour les familles les plus modestes, reste plus accessible aux gens nés à Mayotte (778€ par an par ménage en moyenne) qu'aux étrangers (452€ en moyenne), contraignant ces derniers à entrer dans un circuit économique, notamment dans le secteur de la pêche (Insee Mayotte, 2007).

Carte n°1 : situation géographique de l'archipel des Comores



Source : J. Herfaut, 2005

9 A l'instar de tout l'archipel Comorien et des Mascareignes, Mayotte fait partie des univers de cultures dites « de frange » en tant que lieu de rencontres, de mélanges et de naissances de cultures. La culture Mahoraise puise en effet ses racines dans les cultures malgaches, swahilies (notamment en ce qui concerne l'organisation sociale, les rites et croyances locales) et musulmane (environ 95% des mahorais sont de rite sunnite) dans l'organisation de la société et de la vie quotidienne (polygamie[2], éducation coranique, droit coutumier,...). En effet, l'île a connu une longue période de sultanats, du XV° au XIX° siècle, notamment marquée par l'esclavage. Cette culture originale est encore très forte et doit être prise en compte par le gouvernement français : le droit commun français se superpose au droit « cadial » (inspiré du droit musulman et des coutumes africaines et malgaches). Cette situation place les mahorais dans un cadre normatif composite qu'ils doivent s'approprier pour pouvoir agir dans le jeu social local.

10 La société mahoraise est fondée sur un fonctionnement communautaire (Blanchy, 1990), privilégiant le groupe à l'individu, et l'organisation sociale traditionnelle est toujours prégnante malgré l'occidentalisation rapide de la société et la diminution de la transmission orale de la culture. Enfin, la diversité culturelle se traduit par une multitude de langues locales chez la population : la plus répandue étant le *shimaore* (langue mahoraise utilisée dans l'enseignement coranique (avec l'arabe littéraire), les réunions et les médias locaux), puis vient ensuite le *shibushi* (langue malgache parlée par un tiers de la population), et on trouve enfin les langues des autres îles comoriennes (*shingazidja*, *shindzuani*, *shimwali)*, un peu de *swahili* et de langues indiennes. Le français est aujourd'hui la langue officielle mais il reste peu parlé par la population en dehors de tout cadre administratif. Cependant les jeunes générations bénéficient d'un taux de scolarisation élevé (92% en 2002) même si 50% des élèves sortent du circuit scolaire sans aucun diplôme ou qualification (7% en France métropolitaine) (Insee Mayotte, 2004).

11 Mayotte est devenue une île française en 1841, ainsi que tout l'archipel des Comores. Puis en 1974, après un siècle et demi d'instabilité politique, a eu lieu un référendum pour l'indépendance des Comores lors duquel Mayotte a été la seule des quatre îles à demander à rester française (63,8% de la population a refusé l'indépendance, contre 95% favorables dans les autres îles). Mayotte est donc devenue une Collectivité Territoriale d'Outre Mer alors que les autres îles devenaient indépendantes après avoir protesté contre la division de l'archipel des Comores, condamnée aussi régulièrement par l'Organisation des Nations Unies. En 1995, le visa « Balladur » est imposé aux Comoriens pour tout séjour à Mayotte, faisant donc apparaître avec lui le statut d'Étranger en situation irrégulière (ESI) pour les personnes sans visa. A l'heure actuelle, la France est donc maîtresse d'un large espace maritime au sein du Canal du Mozambique puisque la Zone économique exclusive[3] (ZEE) attachée à Mayotte s'étend sur 73600 km².

12 En 2001, et conformément à l'article 72 de la Constitution, la collectivité territoriale a pris le nom de « Collectivité départementale de Mayotte »[4] dans une démarche de départementalisation de l'île. Ainsi, Mayotte n'étant pas un Département d'outre-mer, elle ne fait pas partie de l'Union Européenne, et, malgré un régime spécial d'association en tant que « Pays et territoires d'outre-mer », le fonctionnement général de l'administration s'en trouve modifié (les services administratifs régionaux sont absents, certaines aides sociales comme le RMI et les allocations chômage sont inexistantes,...). Aujourd'hui, sous la poussée séparatiste vis-à-vis de l'archipel des Comores, Mayotte s'engage sur un processus de départementalisation, prévu dans le courant de cette année.

Modernisation des traditions ou précarité du développement : l'exemple de la pêche

13 Le secteur de la pêche artisanale tient une place importante à Mayotte, aussi bien dans les discours que dans les pratiques. Cependant cette activité recouvre des réalités très diverses, et les différents types de pêche peuvent répondre à des finalités et à des logiques socio-économiques très variées.Le secteur est habituellement divisé en deux catégories : la « pêche traditionnelle » et la « pêche professionnelle ». Nous avons choisi de ne pas adopter cette distinction car elle ne nous semble pas adaptée aux réalités socio-économiques que ces pêches recouvrent. Nous classerons donc les pêches selon deux catégories plus objectives, liées aux styles de pêche directement : la pêche embarquée et la pêche à pied. De plus, nous ne tenons pas compte de la pêche industrielle car elle est le fait de bateaux espagnols ou métropolitains, et ne participe en rien au développement local.

14 La pêche embarquée artisanale comporte la pêche en pirogue en bois, faisant partie intégrante de la culture locale, et la pêche en barques de polyester, introduite dans les années 1980. Cette dernière, qualifiée de « professionnelle », est surtout pratiquée par des immigrés comoriens, qui ne disposent souvent pas de titres de séjour et de contrats de travail. Elle nécessite plus de moyens matériels et donc financiers (une barque coûte environ 10 000€, un moteur au moins 2 000€), et s'insère donc plus dans une logique économique : les patrons des barques emploient des pêcheurs, la part d'autoconsommation est moins importante… Cependant, malgré l'appellation de pêche « professionnelle », elle reste très rudimentaire et les conditions de pêche restent précaires (Herfaut, 2006). La pêche à pied est aussi très ancrée dans la culture locale, et donc qualifiée de « traditionnelle » au même titre que la pêche en pirogue. Elle comprend la pêche « au *Djarifa* », pratiquée uniquement par les femmes qui tirent un filet (drap ou moustiquaire) en marchant sur le platier, et « la collecte à pied », pratiquée à pied sur le platier du récif frangeant lors des marées basses de vives-eaux.

15 Dans l'ensemble, il est évident que la pêche est un secteur très important pour la population : on estime à environ 5200 le nombre de pêcheurs dans l'île, soit une population de pêche familiale (ensemble des membres des ménages de pêcheurs, qu'ils pratiquent ou non l'activité) de 22761 personnes. Environ un quart d'entre eux pratiquent la pêche comme activité principale, dont 55% n'ont pas d'autres activités professionnelles, et 38% ont une activité agricole en plus (Agreste-Esap, 2003 ; Insee Mayotte, 2007).

16 De plus, la pêche remplit une fonction vivrière primordiale : environ la moitié des ménages de pêcheurs consomme toutes leurs captures, alors que seulement 20% vendent pratiquement tout. Plus généralement, le poisson représente une des principales sources de protéines pour la population locale, et la pêche favorise donc grandement l'autonomie alimentaire de l'île. Cependant, c'est un secteur majoritairement informel, et il est très difficile de recenser précisément les pêcheurs à Mayotte. Plusieurs raisons administratives font que la majorité d'entre eux n'est pas inscrite sur le registre des pêches (RAPAM) :

- Mayotte ne faisant pas partie de l'Union Européenne, la politique commune des pêches n'y est pas appliquée, et il n'existe donc pas de statut de marins pêcheurs,
- Le régime de l'Établissement National des Invalides de la Marine qui permet de recenser les pêcheurs et leur offre des avantages spécifiques n'y est pas appliqué car Mayotte n'est pas un département français,
- Les pirogues sont dispensées d'immatriculation au Service des Affaires Maritimes,
- Beaucoup de pêcheurs sont en situation irrégulière, ne disposant pas de titre de séjour, et leur activité n'est donc pas déclarée.
- Les activités de pêche vivrières sont très difficiles à recenser car les pêcheurs ne passent pas par un circuit de commercialisation, particulièrement pour la pêche à pied comme nous l'avons vu plus haut.

17 De plus, la filière de commercialisation est très réduite : les pêcheurs embarqués peuvent vendre leurs captures à la COPEMAY (Coopératives des PEcheurs de MAYotte) et aux cinq COVIPEMM (Comité Villageois des Pêcheurs et des Eleveurs Marins de

Mayotte), mais cette filière ne représente que 5% des ventes, et ce pour plusieurs raisons :

- Les seuls bénéfices que les pêcheurs tirent de cette adhésion aux coopératives sont la détaxe du carburant (à la COPEMAY) et le prêt de barques (dans certaines COVIPEMM), ce qui est donc inutile aux pêcheurs en pirogue.
- ces structures n'achètent que certaines espèces de poissons, et ne prennent notamment pas les bonites, qui constituent une grande partie des prises en barque.
- La COPEMAY étant située à Mamoudzou, les pêcheurs éloignés n'ont pas les moyens frigorifiques pour conserver le poisson lors du transport.
- Les pêcheurs en situation irrégulière (presque 70% des pêcheurs embarqués) n'osent pas forcément entrer dans une filière structurée qui les expose davantage aux risques de contrôle…

18 Les tentatives de régularisation de la filière sont donc difficiles à plus d'un titre. Les démarches de professionnalisation de la filière se heurtent à plusieurs obstacles : les patrons des barques rechignent souvent à remplir les conditions nécessaires à l'obtention de titres de séjour pour leurs employés. Et la régularisation n'apporte pas forcément de garantie salariale pour les pêcheurs. En effet, l'obtention d'un titre de séjour les contraint à payer des cotisations (sécurité sociale, retraite,…) qu'ils ne peuvent pas toujours assumer, et dont ils ne profiteront pas forcément… De plus, le nom et l'adresse du patron sont inscrits sur la carte de séjour, ce qui place l'employé immigré dans une forte situation de dépendance vis-à-vis de son employeur, et ne lui permet pas de changer d'emploi s'il en trouve un moins difficile. On se trouve donc dans une situation où les pêcheurs dits « professionnels » sont rémunérés à la part, ce qui signifie en nature dans 70% des cas, et doivent parfois rembourser le prix de l'essence avancé par le patron les jours de mauvaise pêche…

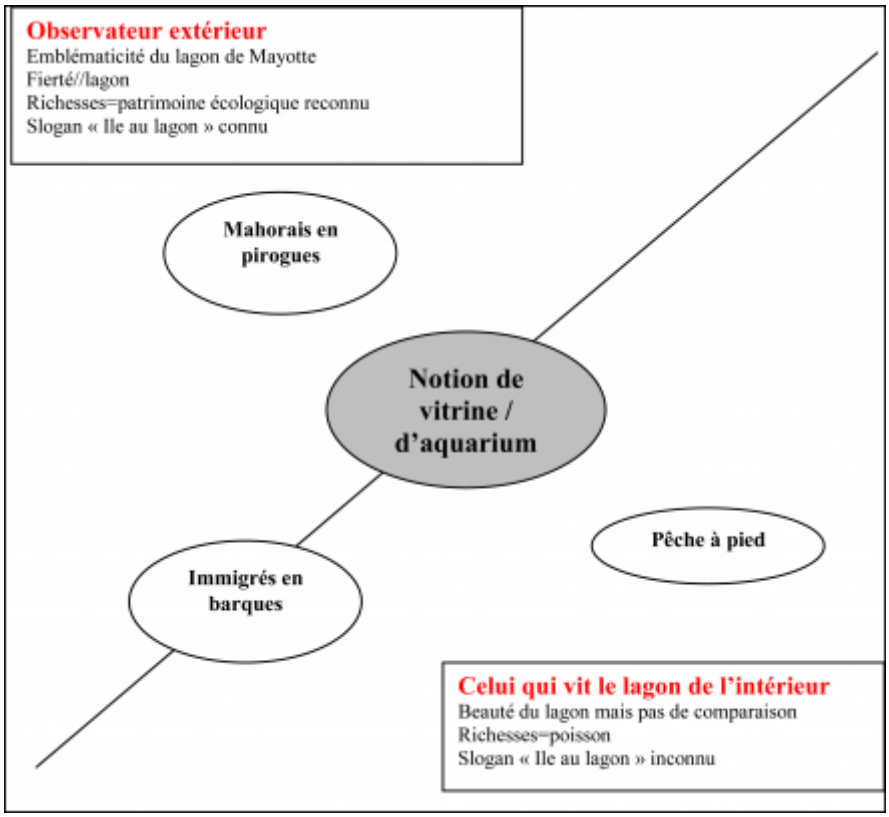
Concordances et discordances des territorialités maritimes

19 Globalement, les discours des pêcheurs n'ont pas fait ressortir l'existence de conflits d'usages entre les différentes pêches artisanales. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas vraiment d'appropriation privée des ressources ni des lieux (au niveau personnel comme au niveau communautaire) et donc chacun peut pêcher où il le souhaite. La pêche au *Djarifa* constitue cependant une exception puisque les pêcheuses ont leurs zones de pêche (souvent situé en face du village de résidence du groupe), et ne sont pas bien reçues quand elles s'aventurent au-delà. Les autres pêcheurs disent changer de coin de pêche assez régulièrement (plus ou moins une rotation tous les jours, selon le choix du pêcheur). De plus, l'espace de pêche est très étendu, et les différents types de pêches ont donc chacun leur zone d'activité. Et même dans les zones de « superposition » d'usages les conflits sont peu nombreux car les techniques de pêches et les espèces visées, qui varient d'un type de pêche à l'autre, conditionnent des périodes et des lieux de pêches différents.

20 Au niveau des territoires de perceptions nous avons pu noter certaines tensions non pas entre types de pêche mais entre groupes sociaux d'origines différentes (les accusations portant généralement sur les « immigrés » comoriens). Mais nous insistons sur le fait que ce conflit n'est apparemment pas lié à une question de propriété des ressources (la plupart des pêcheurs nous ont dit que « le lagon est à tout le monde »), mais plutôt à des accusations concernant leur mauvaise exploitation (techniques de pêches destructrices, exploitation des ressources incontrôlée,…). Cependant, ces accusations ne sont pas fondées scientifiquement et peuvent être mises en doute car elles s'inscrivent dans un contexte sociopolitique général qui place les immigrés comoriens en boucs émissaires.

21 Concernant le lien idéel avec le lagon, les différents thèmes de réponses recueillis peuvent être classés selon deux visions de l'image du lagon qu'ont les pêcheurs. Nous savons que la valorisation touristique du lagon a construit une « vitrine » (qui a du sens aux yeux des occidentaux) : un lagon exceptionnel, fierté de l'« île au lagon », au patrimoine écologique d'importance mondiale, etc. En bref, c'est le processus classique de « mise en aquarium » de la nature par la société occidentale, qui s'en détache pour l'observer. Or, nous avons pu comprendre que les différences de discours, principalement « réparties » selon le type de pêche et l'origine des pêcheurs, s'expliquent si l'on se place d'un côté ou de l'autre de cette « vitrine » (schéma n°1) :

Schéma n°1 : Les différents positionnements par rapport à l'espace vécu.



Sources : A. Wickel

22 Cependant, les pêcheurs qui se placent en observateurs extérieurs à « l'aquarium » n'en sont pas forcément conscients, et n'ont souvent pas réellement intégré les raisons de ce discours. De plus, la valorisation touristique du lagon ne profite pas beaucoup financièrement aux pêcheurs, même aux quelques uns qui proposent des visites touristiques. On peut dès lors se demander quel est le lien entre la position qu'ils adoptent par rapport à cette vitrine et le processus de patrimonialisation du lagon ? Autrement dit, quels facteurs conditionnent le niveau d'identification à ce processus ? Sachant que, comme nous l'avons vu, les caractéristiques des types de pêches sont entremêlées, il serait difficile de penser qu'elles influencent si nettement ces différentes visions du lagon. Le caractère vivrier ou marchand, professionnel ou amateur de l'activité ne semblent donc pas entrer en jeu. De plus, les principales discordances territoriales que nous avons évoqué semblent plutôt être de l'ordre des représentations que des usages. Nous allons donc voir en quoi l'évolution du contexte sociopolitique peut conditionner ce processus de recomposition des territorialités maritimes.

Territoires recomposés et identités malmenées

23 Les conflits sociopolitiques entre Mayotte et les autres îles des Comores ont créé une frontière territoriale dans les représentations de la population, matérialisée par l'imposition du visa pour l'immigration vers Mayotte. Auparavant, Mayotte était

toujours considérée par la population comme faisant partie de l'archipel des Comores, et les échanges étaient nombreux entre les îles. Mais la démarcation sociopolitique de Mayotte amène ainsi un double changement d'échelle territoriale : un agrandissement du territoire insulaire vers le territoire national, et un rétrécissement du territoire de l'archipel vers le territoire mahorais.

24 De leur côté, les personnes immigrées à Mayotte n'ont pas encore de « mémoire sociale » du nouveau territoire, car elles y sont installées depuis peu et ne sont pas forcément bien intégrées. En effet, l'espace a besoin du temps long pour exister en tant que territoire (Di Méo, 1998). On peut donc dire qu'elles n'ont pas encore recréé de lien territorial avec l'espace maritime mahorais.

25 J. Bonnemaison dit que « le territoire est un géosymbole », qu'il définit comme « un lieu, un itinéraire, une construction, une étendue qui, pour des raisons religieuses, culturelles, politiques, prend aux yeux des groupes ethniques une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée » (Bonnemaison, 1981). Or, nous avons vu qu'au niveau maritime la perception de ce géosymbole est en pleine mutation (de l'intérieur de la « vitrine » vers l'extérieur). En conséquence, tous les groupes sociaux ne sont pas égaux face au territoire symbolique. Il apparaît donc intéressant de s'interroger sur les conséquences identitaires de ce changement d'échelle territoriale.

26 Habituellement l'identité territoriale est définie comme quelque chose d'assez stable dans le temps car elle est la projection dans l'espace de l'identité des individus. Mais à Mayotte le contexte sociopolitique évolue tellement brusquement que la différenciation des identités sociales[5] bouleverse les identités territoriales.

27 D'une part, les mahorais subissent un rattachement « accéléré » à l'identité nationale française, doublé d'un phénomène d'acculturation général inhérent au développement de la société « moderne ». Ils doivent donc reconstruire leur identité territoriale face à un nouveau territoire. D'autre part, les immigrés clandestins sont destitués de leur identité citoyenne, et disposent donc d'une identité sociale très restreinte, qui n'est pas héritée car elle se construit à leur arrivée à Mayotte. Cette « marginalisation » identitaire ne les « autorise » pas à s'approprier un territoire et à développer une identité territoriale.

28 Au-delà des discordances territoriales de perceptions (David, 2006), nous pourrions dire que nous avons ici plus largement à faire à des discordances territoriales identitaires.

Des territorialités à bâtir : la mobilisation de la notion de patrimoine

29 En rapprochant les différences de représentations du lagon des discordances identitaires évoquées ci-dessus, on peut penser que la création de l'image d' « île au lagon » est aujourd'hui fortement liée à la création d'une identité territoriale. Pourrait-on aller jusqu'à dire qu'elle y participe ? Et, dans ce cas, quelle identité voudrait-on donner avec le lagon ? Les objectifs sous-jacents sont-ils uniquement touristiques, ou davantage politiques ?

30 De plus, on pourrait s'interroger sur le fondement de cette identité. En effet, l'identité territoriale est liée aussi à l'actualité : l'évolution des représentations est ici très récente car elle est liée à une évolution sociopolitique brutale. On peut donc se demander sur quelles bases elle repose : peut-on s'approprier les « valeurs de la République » en quelques dizaines d'années ? Peut-on parler d'identité culturelle (ensemble de valeurs communes entre les membres d'un groupe) ou plutôt de « statut identitaire » (nationalité) ? Les mahorais ne sont-ils pas plus proches culturellement des comoriens que des français ? Serait-il acceptable de créer des identités qui séparent des cultures communes ?

31 Il a été démontré que les institutions peuvent imposer une territorialité en s'efforçant de faire accepter un territoire aux individus et aux groupes qu'ils assujettissent (Di Méo, 1998). On peut alors imaginer que celles-ci pourraient résoudre certains conflits liés à des discordances identitaires en attribuant une « place territoriale » aux différents

groupes d'acteurs. En effet, selon Guy Di Méo « la relation territoriale parait, en bien des cas, un facteur de consolidation, voire de formation plus aisée des identités sociales que l'on peut qualifier, dès lors, de socio-spatiales » (Di Méo, 2005).

32 Cependant, dans le contexte sociopolitique actuel, les institutions semblent plus préoccupées par l'affirmation d'une identité nationale (passant par la défense du territoire face à l'immigration clandestine) qui aboutit forcément à des discordances identitaires : selon G. Di Méo, « affirmer une identité nationale sur la base d'une délimitation territoriale, c'est tôt ou tard en venir à exclure l'autre » (Di Méo, 1998). Pour résumer, nous pourrions dire qu'à l'heure actuelle nous assistons à la déconstruction d'un territoire « naturel » (dont la construction n'avait pas fait l'objet de projets) et à sa reconstruction avec cette fois des enjeux politiques, économiques, touristiques,... Mais, du fait que tous les acteurs locaux ne soient pas pris en compte dans le projet de territoires, on retrouve une société à deux vitesses, économiquement, socialement et culturellement. Cette dichotomie se retrouve dans l'organisation sociale et dans l'identité culturelle, considérablement perturbées par ces évolutions, et donc dans le produit des deux : le territoire.

33 Face à cette crise du territoire, il semble plus que jamais essentiel de mettre en place des réflexions à cette échelle pour un développement cohérent... Cependant, nous y revenons encore une fois, il apparaît très difficile de créer des territoires de projets cohérents sans coordonner les territorialités des différents acteurs (Debarbieux, Lardon, 2003). Si cela paraît difficile dans le contexte actuel, nous pouvons émettre quelques pistes de réflexion concernant les possibilités d'actions dans un tel contexte. Du côté des pêcheurs mahorais on peut penser que la crise identitaire qui les touche pourrait être réduite en partie par un processus de patrimonialisation de la pêche dite « traditionnelle » (pirogues, *Djarifa*, collecte à pied). On peut penser que'en valorisant une identité mahoraise « traditionnelle », on permettrait aux mahorais de s'approprier une « image identitaire » qui légitimerait leur appartenance culturelle à l'archipel comorien. Cela pourrait freiner la course à l'identité française, et, partant, stopper la division identitaire au sein d'un même peuple. Il s'agit simplement de « faire surgir le fait culturel d'une volonté politique pour imposer la cohésion socio-spatiale » (Di Méo, 1998), autrement dit, d'accepter de créer un territoire multiculturel.

34 De plus, le territoire s'apparente à un patrimoine (Di Méo, 1998), et le processus de patrimonialisation pourrait donc passer par le fait de leur « redonner leur territoire » (le lagon) pour qu'ils puissent récupérer en partie leur identité (Claval, Singaravelou, 1995). Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner le milieu marin de tout contrôle, bien au contraire, mais plutôt en confier la gestion aux acteurs locaux les plus concernés : les pêcheurs.

35 Enfin, on peut penser qu'un autre intérêt du processus de patrimonialisation serait d'identifier précisément et de valoriser la dimension « sacrée » du lagon (même si elle plutôt faible en apparence, elle comprend aussi toutes les représentations des liens nature/société chez les pêcheurs locaux), pour éviter la perte de repères culturels et donc la rupture sociale que pourrait créer une trop forte marchandisation du milieu (du moins de ses ressources). Néanmoins, il faut rester prudent quant à ce dernier point car le processus de patrimonialisation est aussi un support de développement touristique et économique, qui peut donc aussi constituer une marchandisation du milieu.

36 Il est aujourd'hui reconnu que les patrimoines naturels et culturels sont fortement liés. Il s'agirait donc en somme, par une gestion intégrée de l'espace maritime, de viser leur réappropriation matérielle et symbolique par les populations locales pour que l'« île au lagon » ne reste pas qu'un slogan touristique.

37 On sait que la construction ou la réaffirmation d'une identité à des fins touristiques peut poser certains problèmes (comme à Zanzibar, à l'île Maurice, en Polynésie française,...), mais ici l'objectif resterait avant tout de résoudre la crise identitaire qui touche l'île pour le maintien de la cohésion sociale, en veillant à respecter tous les acteurs en présence. Et pour que le secteur touristique, si important pour l'économie mahoraise, puisse bénéficier de ces processus de patrimonialisation sans pour autant construire une « fausse » identité complètement détournée de l'identité locale, il faudrait veiller à mettre en place un réel « écotourisme », au sens premier du terme, écologiquement et culturellement responsable.

38 En revanche, en ce qui concerne l'intégration des pêcheurs immigrés, les choses sont moins évidentes. Leur statut d'ESI ne permet pas vraiment de leur accorder une place légitime dans le territoire. Les solutions seraient peut-être à chercher dans une coopération régionale, nécessaire pour mettre en avant une culture commune et créer des identités territoriales qui s'accordent. L'objectif serait peut-être d'aboutir à une gestion communautaire prenant en compte mahorais et comoriens, comme un peuple uni par sa culture commune, sans distinction de nationalité…

39 De plus, on assiste en ce moment au développement d'un nouveau type d'embarcations : les palangriers. Cette activité ne comprend pour l'instant que trois embarcations mais son expansion est très encouragée par le Conseil Général et l'Etat, qui subventionnent de nouveaux bateaux adaptés, avec une capacité de pêche nettement supérieure à celle des barques, et qui vont donc sûrement s'imposer sur le marché halieutique. Cependant, le développement d'un tel type de pêche laisse entrevoir des possibilités d'emploi très réduites, et on peut donc s'interroger sur le devenir des vingt et quelques milliers de personnes qui subsistent actuellement grâce aux revenus (financiers ou alimentaires) de la pêche. Leur reconversion sera d'autant plus difficile que, même lorsqu'ils ont des papiers d'identité valables, la plupart des pêcheurs n'ont aucune qualification pour effectuer un autre métier. Et les principaux secteurs d'emplois locaux qui ne demandent pas de qualification sont saturés : pour l'agriculture, l'accès aux terres est difficile pour les immigrés, et pour le bâtiment la demande ne pourra combler une telle offre. Il est donc difficile d'imaginer que la situation puisse s'améliorer par une telle évolution.

Conclusion

40 Nous avons pu voir que le concept de « territorialité » prend ici tout son sens pour comprendre les enjeux de pouvoir qui se dissimulent derrière une situation et qui expliquent la « crispation » dans laquelle se trouve l'île. Mais, au-delà de la phase de compréhension, comment la prise en compte du territoire dans sa globalité conceptuelle peut aider à résoudre concrètement cette situation ? En effet, dans le contexte mahorais, les responsables environnementaux doivent prendre en compte des problèmes de nature et de taille très différentes, et il semble donc presque impossible de mettre en œuvre des projets qui prennent en compte tous les conflits et les enjeux à cette échelle.

41 Quelles solutions s'offrent alors à l'île pour sortir de sa crise territoriale et identitaire ? Comme l'écrit C. Le Visage "ce sont les enjeux qui définissent le territoire et non l'inverse" (Meur-Férec, 2007). On est donc en droit de s'inquiéter pour l'avenir prochain du territoire mahorais… L'île subit malgré elle des enjeux d'ordre nationaux qu'elle ne peut pas assumer seule, mais la « mère patrie » reste bien loin, et pas seulement au sens physique du terme… Dans ce contexte on peut se demander si la départementalisation de l'île, prévue normalement en 2009, va débloquer la situation, et de quelle manière… Peut-on craindre que cela accentue la « fermeture » de Mayotte sur elle-même, à l'heure où l'avenir serait peut-être dans une ouverture vers la coopération régionale ?

42 On peut penser que la gestion environnementale participative nécessite un contexte sociopolitique relativement stable, au moins en ce qui concerne les acteurs qu'elle va rassembler. Et il est évident que les conflits dans la gestion du territoire maritime de Mayotte ne sont pas vraiment à chercher dans des incompréhensions culturelles entre acteurs. En effet, il semble très difficile de résoudre les questions de gestion environnementales sans régler d'abord le problème en amont. Or, c'est un problème politique très complexe, qui n'est pas du ressort des gestionnaires environnementaux, mais qui n'est pas non plus entièrement confié aux pouvoirs publics locaux car une bonne majorité des conflits trouvent leur source dans des enjeux de politique internationale.

43 Mais, face à l'urgence sociale et écologique de la situation, il est difficile de ne pas réagir. Une solution serait de miser sur l'aspect social de la gestion de l'environnement,

notamment dans la gestion concertée visée par le PNM, et de dépasser un cadre politique quelque peu sclérosé pour « faire avec » les réalités du terrain, en prenant en compte les différentes populations concernées, et en s'adaptant à leurs crispations identitaires. En effet, la gestion intégrée de l'environnement et l'approche participative voulue par le PNM placerait les populations locales au sein même du dispositif de gestion, « sans naïveté idéologique, en tant qu'acteurs politiques, en tant que citoyens » (Clua et Herrenschmidt, 2006).

44 De plus, si au niveau national comme international, le discours sur la gestion participative et la cogestion sont de plus en plus fréquents dans l'administration des aires protégées, il subsiste une faible législation en termes de participation et de démocratisation ainsi que l'absence d'organismes publics chargés d'appliquer ces politiques de modification. De nouveaux outils de gestion tels que le PNM pourrait donc permettre de renforcer l'application effective des concepts et des règles institutionnelles qu'exige ces processus de concertation en s'adaptant aux systèmes sociaux et politiques locaux. En effet, « l'expérience montre qu'autonomiser les procédures de leur contexte décisionnel et de leur objet revient généralement à s'allier de facto aux acteurs qui cherchent à limiter l'explicitation des situations rencontrées pour mieux inhiber les changements promus par les approches participatives » (Bouamrane, 2006, p.37).

45 Le projet est trop récent pour pouvoir en tirer des conclusions, et il sera intéressant de voir l'évolution de la situation une fois que le processus de concertation sera lancé. On peut espérer que le PNM de Mayotte puisse constituer un exemple de réussite pour démontrer comment la gestion environnementale concertée peut permettre de dépasser un contexte sociopolitique difficile, voire même de contribuer à son amélioration.

Bibliographie

AGRESTE-ESAP, 2003, *Enquête statistique sur l'agriculture et la pêche - Mayotte 2003*, Mayotte, N°3-DAF.

BLANCHY S., 1990, *La vie quotidienne à Mayotte*, Paris, L'Harmattan.

BONNEMAISON J., 1981, « Voyage autour du territoire », *L'Espace Géographique,* n°4, p.249-262.
DOI : 10.3406/spgeo.1981.3673

BOUAMRANE M. (dir.), 2006, *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation, Réserves de biosphère - Notes techniques 1*, Paris, UNESCO-MAB.

CLAVAL P., SINGARAVELOU (dir.), 1995, *Ethnogéographies*, Paris, L'Harmattan.

CLUA E., HERRENSCHMIDT J.B., 2006, « Vers une gestion plus "culturelle" des milieux naturels en Océanie ? », [En ligne] : http://www.c3ed.uvsq.fr/cdgecorev/fr/pdf/t7/Clua.pdf

DAVID G., MIRAULT E., THOMASSIN A., 2006, « Les concordances territoriales au cœur de la gestion intégrée des zones côtières à la Réunion »,[En ligne] http://letg.univ-nantes.fr/colloque/pdf/C3_0305_DAVID.pdf

DEBARBIEUX B. et LARDON S. (dirs), 2003, *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université (Coll. Fac Géographie).

DI MÉO G., BULÉON P., 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, A. Colin.

HERFAUT J., 2006, *Suivi statistique de la pêche artisanale mahoraise : Effort de pêche, captures et CPUE en 2005*, Mayotte, INENV.

INSEE Mayotte, fiche n°29 « consommer à Mayotte » (2007), tableau économique n° 16 « pêche » (2006-2007), fiche n°32 « recensement général de la population » (2007), fiche n°15 « la scolarisation à Mayotte» (2004).

GUEZEL R., 2007, *Identification des acteurs, perception et enjeux autour du lagon dans la perspective du projet de parc naturel marin à Mayotte*, Mémoire de Master 2 GENIe des Anthroposystèmes Littoraux de l'Université de La Rochelle.

MEUR-FEREC C., 2007, « La GIZC à l'épreuve du terrain : premier enseignements d'une expérience française », [En ligne] http://developpementdurable.revues.org/document4471.html
DOI : 10.4000/vertigo.8331

WICKEL A., 2008, *Regards géographiques sur l'île au lagon. Enjeux territoriaux autour de la pêche à Mayotte*, Mémoire de Master 1 Géographie et Aménagement de l'Université de Toulouse Le Mirail, GEODE.

WICKEL J., ROLLAND R., 2004, *Projet de Réserve naturelle du lagon de Mayotte*, Dossier de prise en considération par le Conseil National de Protection de la Nature, Mayotte, Rapport DAF/SEF/BPN.

Notes

1 « Mahorais » : relatif à Mayotte.

2 Officiellement interdite par la loi d'orientation pour l'outremer du 21 juillet 2003.

3 La ZEE est une bande de 200 milles nautiques (370 km) à partir des lignes de base, sur laquelle l'État côtier possède les droits d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles biologiques ou non biologiques des eaux surjacentes aux fonds marins, d'autres activités économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents. (Nations Unies, 1982)

4 Loi n°2001-616 du 11 Juillet 2001 relative à Mayotte, art. 1er : JO 13 Juillet 2001.

5 L'identité sociale est définie ici comme l'identité créée par les attributs sociaux objectifs, autrement dit par l'ensemble des places qu'on occupe dans une société.

Table des illustrations



Titre	Carte n°1 : situation géographique de l'archipel des Comores
Crédits	Source : J. Herfaut, 2005
URL	http://espacepolitique.revues.org/docannexe/image/980/img-1.png
Fichier	image/png, 549k



Titre	Schéma n°1 : Les différents positionnements par rapport à l'espace vécu.
Crédits	Sources : A. Wickel
URL	http://espacepolitique.revues.org/docannexe/image/980/img-2.png
Fichier	image/png, 108k

Pour citer cet article

Référence électronique
Antoine Wickel, « Crise du territoire à Mayotte : l'exemple de la pêche artisanale », *L'Espace Politique* [En ligne], 6 | 2008-3, mis en ligne le 11 avril 2009, consulté le 09 décembre 2016.
URL : http://espacepolitique.revues.org/980 ; DOI : 10.4000/espacepolitique.980

Auteur

Antoine Wickel
Géographe
Université de Toulouse le Mirail
anwickel@gmail.com

Droits d'auteur

Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.